



Organisation de l'aviation civile internationale

## BULLETIN QUOTIDIEN

### CONFÉRENCE SUR L'ÉCONOMIE DES AÉROPORTS ET DES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal, 15 – 20 septembre 2008

Numéro 1  
15/9/08

Le Bulletin paraîtra en début de matinée de chaque jour ouvrable de la Conférence et comprendra le programme des travaux de la journée ainsi que d'autres renseignements d'intérêt général. Vous trouverez aussi dans le programme et répertoire de la Conférence (*CEANS Programme and Directory*) qui vous a été remis lors de l'inscription des informations générales sur l'inscription des participants, l'horaire et les arrangements de la réunion ainsi que sur d'autres équipements et services fournis par l'intermédiaire de l'OACI ou disponibles à Montréal.

#### 1. HORAIRE — LUNDI 15 SEPTEMBRE 2008

Heure	Activité/événement	Lieu
7 h 30 – 17 h	Inscription sur place	1 <sup>er</sup> étage du centre de conférences
9 h 30 – 10 h 10 h – 12 h 30	Ouverture  <b>Point 1: Questions nécessitant une interaction entre les États, les fournisseurs et les usagers</b> 1.1 Supervision économique	Salle de l'Assemblée, 4 <sup>e</sup> étage du centre de conférences
10 h 45 – 11 h	<i>Café/rafraîchissements</i> offerts par l'ACI	
12 h 30 – 14 h	<i>Déjeuner</i>	
14 h – 17 h	1.1 Supervision économique (suite) 1.2 Performances économiques et exigences minimales de compte rendu	Salle de l'Assemblée
15 h 15 – 15 h 30	<i>Café/rafraîchissements</i>	
17 h – 19 h	<i>Réception</i> offerte par le Président du Conseil de l'OACI	Salon des délégués, 3 <sup>e</sup> étage du centre de conférences

## 2. DOCUMENTATION

### 2.1 Documentation sous forme électronique

2.1.1 Les délégués peuvent contribuer à la protection de l'environnement en utilisant la version électronique des documents. Tous les documents CEANS se trouvent sur le site web public de la Conférence ([www.icao.int/ceans](http://www.icao.int/ceans)). Des ordinateurs et des imprimantes sont disponibles au 1<sup>er</sup> étage du centre de conférences.

2.1.2 Les documents suivants peuvent être téléchargés à partir du site web de la Conférence ([www.icao.int/ceans](http://www.icao.int/ceans)) en cliquant sur les hyperliens indiqués entre parenthèses : *Politique de l'OACI sur les redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne* ([Doc 9082](#), 7<sup>e</sup> édition), *Manuel sur l'économie des aéroports* ([Doc 9562](#), 2<sup>e</sup> édition), *Manuel sur l'économie des services de navigation aérienne* ([Doc 9161](#), 4<sup>e</sup> édition), *Performance Management and Measurement for Air Navigation Services Providers* ([ICAO Secretariat document](#)), [Case Studies on Commercialization, Privatization and Economic Oversight](#) et [Ownership, Organization and Regulatory Aspects of Airports and Air Navigation Services Providers 2007](#).

### 2.2 Distribution des documents

2.2.1 La zone de distribution des documents est située au 4<sup>e</sup> étage du centre de conférences. Le premier jour de la Conférence, les heures d'ouverture seront de 7 h 30 à 17 heures de manière à coïncider avec la période d'inscription.

2.2.2 Les délégations des États contractants ont droit à un maximum de quatre exemplaires de chaque document de la Conférence. Les délégations des organisations assistant à titre d'observateurs ont droit à un maximum de trois exemplaires de chaque document. Si les noms des délégués qui doivent recevoir les documents imprimés dans la langue de leur choix n'ont pas été communiqués au Secrétariat de l'OACI comme il avait été demandé pendant le processus de préinscription, les délégués doivent donner des instructions à ce sujet au moment de l'inscription sur place. Seuls les délégués portant des insignes avec la mention DOC recevront la documentation au comptoir de distribution des documents. Afin d'éviter les retards durant les périodes d'affluence au comptoir de distribution, les délégations sont invitées à désigner un membre pour prendre la documentation de toute la délégation. À noter que les autres documents peuvent être téléchargés à partir du site web de l'OACI.

2.2.3 Les participants qui ont payé des frais d'inscription leur donnant droit à des copies imprimées des documents de la Conférence recevront un insigne indiquant le numéro du casier dans lequel seront déposés les documents.

### 2.3 Liste des notes de travail

La liste des notes de travail au 10 septembre 2008 est publiée dans la note CEANS-WP/67 (IP). La liste des notes de travail se rapportant aux points de l'ordre du jour qui seront examinés le lundi 15 septembre 2008 est la suivante :

Point	Note de travail
---	1, 2 (IP), 3 (IP) IP= note d'information
1.1	4, 18 (IP), 22, 24, 27, 41 (IP), 46, 53, 58, 63 (IP), 66 (IP)
1.2	5, 18 (IP), 22, 24, 28, 34, 41 (IP), 52, 55, 56, 63 (IP)

## 2.4 Liste des participants

La liste des participants sera publiée au plus tard le mercredi 17 septembre.

## 3. ARRANGEMENTS

### 3.1 Attribution des places

3.1.1 L'attribution des places durant la Conférence a été déterminée à partir des fiches de préinscription et sera progressivement mise à jour en fonction des informations obtenues durant l'inscription sur place. Chaque délégation représentant un État contractant disposera d'un maximum de six sièges réservés (trois à la table et trois derrière) ; les places sont établies par ordre alphabétique d'État et identifiées par une plaque nominative. Les sièges supplémentaires seront attribués en fonction des disponibilités.

3.1.2 Les participants représentant des organisations ayant le statut d'observateur auprès de l'OACI occuperont les sièges désignés par les plaques d'identification des organisations, situées à la suite de celles des États.

3.1.3 Tous les autres participants sont invités à occuper les places situées à l'arrière de la salle de l'Assemblée qui ne sont réservées ni aux États ni aux observateurs. Il y a des sièges supplémentaires au balcon, situé au 5<sup>e</sup> étage du centre de conférences, auquel on peut accéder par les ascenseurs n° 7 ou 8, ou par les escaliers situés immédiatement devant les portes de la salle de l'Assemblée au 4<sup>e</sup> étage.

3.1.4 En raison du système microphonique informatisé, il est important que les délégués conservent les sièges qui leur ont été attribués. Pour tout renseignement ou aide concernant la modification de l'attribution des sièges, veuillez vous adresser à un membre du Secrétariat de l'OACI (insignes jaunes). Les participants sont priés de ne laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de conférences à la fin des séances.

### 3.2 Interprétation simultanée

Les délégués trouveront sous le bord des tables un panneau de commandes audio. Le cadran de sélection des langues permet de choisir les langues suivantes :

Salle	0	Russe	4
Anglais	1	Chinois	5
Français	2	Arabe	6
Espagnol	3		

#### 4. **EXPOSITION CEANS**

4.1 L'OACI a organisé une exposition dans le foyer de la salle de l'Assemblée. Vous trouverez le plan de l'exposition et la description des exposants dans le programme de la Conférence (*Programme and Directory*). L'exposition sera ouverte tous les jours pendant les pauses café et la pause déjeuner ainsi que le soir, du lundi 15 septembre au mercredi 17 septembre, pendant les réceptions. Cette exposition a pour but de servir de cadre de collaboration et de discussion avec un groupe plus large de spécialistes dans un environnement moins structuré que celui de la Conférence. Vous êtes invités à rencontrer les représentants d'industries aéronautiques et d'organisations internationales à leurs kiosques d'exposition.

#### 4.2 **Comptoirs d'information de l'OACI**

Vous êtes invités à visiter le comptoir d'information de l'OACI au n° 16 pour obtenir de la documentation et mieux connaître les travaux effectués par le Secrétariat sur le thème de la Conférence. Vous pourrez également obtenir des renseignements sur les programmes et les activités de la Direction de la coopération technique de l'OACI aux comptoirs n<sup>os</sup> 14 et 15.

#### 5. **PHILATÉLIE**

#### 5.2 **Enveloppe philatélique spéciale**

À l'occasion de la Conférence sur l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne (CEANS), une enveloppe philatélique spéciale sera émise, avec un cachet postal préparé en coopération avec la Société canadienne des postes. On peut se procurer cette enveloppe commémorative exceptionnelle pour 3 \$Can, à la boutique de l'Association du personnel, au niveau A du centre de conférences. La boutique offre également d'autres articles intéressants.